

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX (CS) 2019 - MARTINIQUE

FOCUS PESTICIDES – POINT D'ÉTAPE

SOMMAIRE

- 1. CADRE RÉGLEMENTAIRE**
- 2. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2019**
- 3. QUALITÉ DE L'EAU EMBOUTEILLÉE EN 2019**
- 4. QUALITÉ DES SOURCES DE BORD DE ROUTE**
 - 4.1 SOURCES DE BORD DE ROUTE ET SOURCES PRIVÉES**
 - 4.2 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EAU POTABLE**
- 5. PERSPECTIVES**



1. CADRE RÉGLEMENTAIRE



- **L.1321-4 du CSP** : le contrôle sanitaire est obligatoire.
- **R.1321-1 du CSP** : pour toutes les eaux produites localement et distribuées à la population
- **R.1321-15 du CSP** : le contrôle sanitaire est mis en œuvre par l'ARS qui :
 - établit le programme de prélèvements et d'analyses,
 - Interprète les résultats sur la base des valeurs normatives déterminées par le Code de la Santé Publique et découlant des directives européennes

Norme CSP
0,1µg/L



1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

➤ **En Martinique, la chlordécone est recherchée dans le cadre du CS, dans :**

- l'eau distribuée au robinet (avant et après traitement) :
 - tous les captages d'eau brute - 35
 - toutes les stations de production - 28 } **63 points de contrôle**

- l'eau embouteillée produite localement (avant et après conditionnement) :
 - 2 entreprises concernées : SEEMD (Didier) & SOMES (Chanflor)
 - 4 captages d'eau brute
 - 9 produits finis } **13 points de contrôle**



Les sources de « bord de route »
ne sont pas soumises au CS

➤ **Ainsi, chaque année pour le CS :**

- Environ 160 recherches de chlordécone
- Répartis sur 76 points de contrôles



1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

POSITIONNEMENT DE L'AUTORITÉ SANITAIRE

- CSP prévoit l'obligation d'un contrôle des captages de faible débit à une fréquence minimale de 1 analyse tous les 5 ans.
 - ➡ En Martinique, l'autorité sanitaire a proposé aux maîtres d'ouvrage un contrôle minimal de ces captages tous les 2 ans qui l'ont accepté depuis une vingtaine d'années.
- CSP prévoit que l'autorité sanitaire détermine pour sa région la liste des molécules phytosanitaires recherchées.
 - ➡ En Martinique, l'autorité sanitaire met en œuvre une recherche multi-résidus depuis une vingtaine d'années.
- L'autorité sanitaire recherche les pesticides dans les eaux embouteillées localement depuis 20 ans, avant que le CSP ne l'impose.



2. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2019

➤ Historique des abandons de ressources polluées alimentant la population :

- 1999 – Source Gradis (BP)
- 2009 – Forage Grande Savane (AB)
- 2011 – Rivière Monsieur (FdF)
- 2015 – Source Marc Cécile (AB)
- 2018 – Forage Morne Balai (BP)

➤ Contexte 2019 :

- 33 captages d'eau brute indemnes
- 1 forage (Démare) avec présence intermittente et au niveau de détection
En mélange avec ressource non contaminée
 - ➡ Hauteurs Basse Pointe - moins de 1000 hab - 1% production totale en Martinique
- 1 captage (Rivière Capot) contaminé à 0,55 µg/L en moyenne
Traitement CAP & ultrafiltration
 - ➡ Littoral NA & Sud en mélange - 15% production totale en Martinique





2. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2019

➤ 136 recherches de pesticides disponibles

- 83 sur l'eau brute avant traitement
- 53 sur l'eau après traitement

+ 96% conformité
aux limites de qualité

➤ 2 détections sur l'eau mise en distribution (entre 0,01 et 0,1 µg/L)

- Chlordécone – 0,02µg/L relevés le 29/01/19 à Saint Pierre (Nord Caraïbes)
- Métolachlore – 0,003 µg/L relevés le 07/05/2019 sur la Rivière Blanche (FDF)

➤ 2 résultats non-conformes sur l'eau mise en distribution (>0,1µg/L)

- 2,4-D - 0,13µg/L relevés le 11/06/19 à Morne Balai – Basse Pointe
 - ➔ Investigation menée n'a pas permis de déterminer l'origine de ce dépassement ni sa durée
- Chlordécone - 0,12µg/L relevés le 01/07/19 à Vivé – Lorrain
 - ➔ Durée évaluée à moins de 48h - Rétablissement fonctionnement pompe CAP le 02/07/18
 - ➔ Réflexion autour des modalités de sécurisation



3. QUALITÉ DE L'EAU EMBOUTEILLÉE EN 2019

Didier

Didier
MAGNESIUM
113

MABELLO
EAU DE SOURCE

EAU DE SOURCE DE MONTAGNE
CHANFLOR
DEPUIS 1974

Lafort
Eau de Source

➤ Installations concernées :

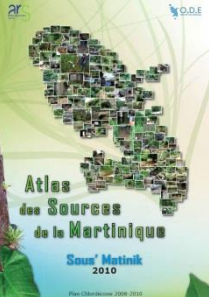
- 2 Eaux minérales :
 - Eau minérale gazeuse Didier
 - Eau minérale plate Didier 113
- 3 Eaux de source :
 - Eau de source Mabélo
 - Eau de source Chanflor
 - Eau de source Lafort

➤ **7 recherches réalisées**

**Absence de chlordécone
depuis début suivi en 1999**

➤ 13 points de mesure :

- 4 ressources (1 recherche tous les 5ans)
- 9 produits finis (1 recherche par an et par chaîne d'embouteillage)

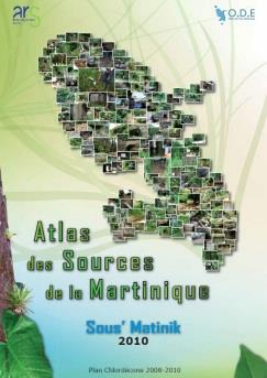


4. QUALITÉ DES SOURCES DE BORD DE ROUTE

- Ne participent pas à la production ou à la distribution d'EDCH mais sont régulièrement consommées
- Ne font pas l'objet du CS
- Campagne exploratoire :
 - 126 sources BDR recensées
 - 49 situées dans un environnement protecteur
 - 77 sources analysées entre 2004 et 2008 : 40% avec présence chlordécone, pouvant atteindre 500 fois la norme pour les eaux distribuées

90% impropres à la consommation humaine

La consommation de l'eau des SBDR est fortement déconseillée



5. PERSPECTIVES

5.1 SOURCES DE BORD DE ROUTE ET SOURCES PRIVEES

➤ Poursuite étude SBDR - 2019-2021

- 7 sources utilisées par la population
- Non contaminées lors de la campagne précédente
- Dans un bassin versant vulnérable



Commune	Nom de la Source
Morne Vert	Caplet
Gros Morne	Capitaine
Sainte Marie	Cimetière
Lamentin	Bodard
François	La Jacques
François	Méricette
Rivière Salée	Morne Honoré

➤ Intégration des sources privées au programme de santé Jafa :

- Recherche chlordécone prise en charge
- Particuliers utilisant une source pour consommation/irrigation





5. PERSPECTIVES

5.2 RÉSEAUX D'EAU POTABLE

➤ Campagne exploratoire 2019 – eau du robinet :

- ➔ Elaboration d'un support de communication des résultats décembre 2019/janvier 2020

➤ Reconduction d'une campagne de recherche des pesticides au robinet 2020

- Recherches de près de 400 molécules phytosanitaires + métabolites
- Echantillonnage au robinet des particuliers (non couvert par le CS)

➤ Information du public :

- Résultats des analyses réalisées dans le cadre du CS disponibles au fil de l'eau <https://orobnat.sante.gouv.fr/>
- Synthèses des résultats des analyses du contrôle sanitaire <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>
 - ➔ Fiches info-facture : synthèse annuelle 2018 à l'échelle du réseau
 - ➔ Bilans pluriannuels à l'échelle du territoire



MERCI DE VOTRE ATTENTION

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **L.1321-4 du CSP** dispose que toute personne publique ou privée, responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit [...], est tenue de se soumettre au CS.
- **R.1321-1 du CSP** les EDCH sont toutes les eaux qui, soit en l'état, soit après traitement, sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques, qu'elles soient fournies par un réseau de distribution, à partir d'une citerne, d'un camion-citerne ou d'un bateau-citerne, en bouteilles ou en conteneurs, y compris les eaux de source.
- **R.1321-15 du CSP** prévoit que le CS est exercé par l'ARS selon les modalités de **l'Arrêté du 11 janvier 2007** :
 - Relatif au programme d'analyses du CS pour les eaux fournies par un réseau de distribution
 - Relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

